

DECRET 2021-15
PORTANT NOMINATION DE MAGISTRATS
DE LA COUR DES COMPTES

..*.*.*.*.*.*

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU la Constitution ;

VU la loi organique n° 2012-23 du 27 décembre 2012 abrogeant et remplaçant la loi organique n° 99-70 du 17 février 1999 sur la Cour des Comptes ;

Vu la loi organique n° 2016-26 du 05 août 2016 abrogeant et remplaçant la loi organique n° 99-73 du 17 février 1999 portant statut des magistrats de la Cour des Comptes ;

Vu le décret 2018-88 du 16 janvier 2018 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux magistrats de la Cour des Comptes ;

Sur le rapport du Ministre des Finances et du Budget, après avis du Conseil supérieur de la Cour des Comptes.

DECRETE

Article premier.- Monsieur Macoumba COUME, Mle 513 569/A, magistrat hors hiérarchie, groupe A₃, Indice 964, est nommé conseiller maître de deuxième classe, premier échelon, indice 886.

Article 2.- Monsieur Mamadou DJITE, Mle 509 510/J, inspecteur principal du Trésor, inspecteur général des finances, 1^{ère} classe, 2^e échelon, indice 3600, est nommé conseiller maître de deuxième classe, premier échelon, indice 886.

Article 3.- Monsieur Seydina Issa SOW, Mle 601 591/J, magistrat hors hiérarchie, groupe A₂, Indice 925, est nommé conseiller maître de deuxième classe, premier échelon, indice 886.

Article 4.- Monsieur Ibrahima SAKHO, Mle 508 635/E, administrateur civil principal de classe exceptionnelle indice 3837, est nommé conseiller référendaire de deuxième classe, premier échelon, indice 3837.

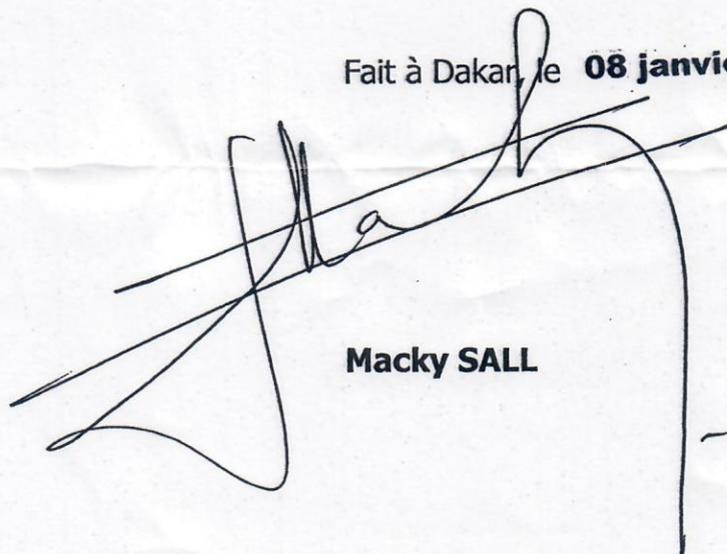
Article 5.- Madame Oulimata DIOP, Mle 518 384/M, administrateur civil principal de classe exceptionnelle, indice 3837, est nommée conseiller référendaire de deuxième classe, premier échelon, indice 3837.

Article 6.- Madame Khady NDAO, Mle 602 566/C, administrateur civil principal de classe exceptionnelle, indice 3837, est nommée conseiller référendaire de deuxième classe, premier échelon, indice 3837.

Article 7.- Madame Takia Nafissatou Fall CARVALHO, Mle 608 872/K, administrateur civil, 2^e classe, 2^e échelon, indice 2491, est nommée conseiller référendaire de deuxième classe, premier échelon, indice 3837.

Article 8.- Le Ministre des Finances et du Budget est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au journal officiel de la République du Sénégal.

Fait à Dakar, le **08 janvier 2021**



Macky SALL